

UTILE SUR LES CHANTIERS

Aujourd'hui on emporte l'électricité dans sa valise

Est-ce une blague, ou bien peut-on réellement transporter - sans risque - son électricité dans une valise ? Rien de plus sérieux.

Un matériel original, mis au point par la société RMS Electronic d'Epinal, permet d'éviter le recours à un groupe électrogène (de puissance inférieure ou égale à 7 kW), là où l'utilisation de celui-ci présente des inconvénients sur le plan pratique et au point de vue de la sécurité.

Portable, ce matériel, contenu dans une valise, constitue une source de courant alternatif 220 volts pour laquelle le moteur thermique habituel a été remplacé par un convertisseur. L'énergie électrique est préalablement stockée dans des batteries étanches, qui sont rechargées ensuite, soit depuis le secteur, soit depuis un moteur de véhicule en marche, ou grâce à un chargeur intégré. Etudié pour fonctionner en

toute sécurité dans des espaces clos* et lors d'interventions hors secteur, ce type de convertisseur s'avère particulièrement utile sur les chantiers, dans les SAMU ou autres services de secours. Il équipe

par exemple, pour alimenter des boîtes de débit en vue de tester les chaînes de relais sur des systèmes de protection). Silencieux, non polluant (contrairement aux groupes électrogènes, il ne nécessite pas d'essence et ne provoque pas de gaz d'échappement dus à la combustion), ce matériel nouveau offre, en outre, une sécurité électrique (essentielle il est vrai - voir encadré -) et des facilités de manutention lorsqu'il est nécessaire de le sortir d'un véhicule. Les manutentions des groupes électrogènes, qui réclament souvent le concours de deux personnes, sont celles à l'origine de nombreux accidents lombaires. Tous les composants employés dans la fabrication de cette « valise » porteuse d'électricité répondent aux normes V.D.E. (isolation galvanique entre le primaire et le secondaire : de 2 500 volts). Ce matériel a obtenu la Médaille d'or au 21^e salon international des inventions, à Genève, en 1993.

RMS Electronic, 10, rue Saint-Michel, 88000 Epinal.

A.-M. G.



déjà des sociétés de télécommunication et certains secteurs de l'EDF (celle-ci l'utilise, dans le nord de la France,



* Ce qui est interdit pour les groupes électrogènes (risque d'incendie).

La sécurité électrique

- Appareil sur « position marche », le courant n'est délivré que lorsqu'il est appelé (sinon il retombe en veille). Le démarrage est automatique.
- En cas de défaut, court-circuit, etc., pas de fusible : une protection électronique met immédiatement l'appareil en sécurité. Le courant est délivré à nouveau automatiquement dès que le défaut est éliminé.
- Protection par double isolation galvanique grâce à un transformateur d'isolement. La sécurité de l'utilisateur est assurée par des disjoncteurs différentiels à haute sensibilité (D.O.H.S.).